



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

Affaire suivie par : SEYRAL Florent

N°D26-CISPD-058

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS CISPD 2026

SERVICE SPORT/CISPD

DIRECTION DE L'ENFANCE JEUNESSE,
DE LA SANTÉ ET DU SPORT

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026A29CISPD en date du 04 mars 2026 validant les actions du CISPD 2026 ;

Considérant que les partenaires ci-dessous pourraient participer financièrement à l'organisation et à la mise en place des actions du CISPD en 2026 ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot,
décide,

1°) – De solliciter les subventions suivantes :

Organismes	Actions subventionnées	Montants sollicités
CAF 47	Organisation des 14 chantiers jeunes	14 000€
MILDECA	Programme d'actions addictions	3 500€
FIPD	Programme d'actions violences	3 500€

2°) -D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement des actions CISPD 2026			
Dépenses		Recettes	
Chantiers jeunes	34710 €	CAF 47	14 000 €
		Inscriptions chantiers jeunes	896 €
		Autofinancement Chantiers jeunes Fumel Vallée du Lot	19814€
		FIPD	3 500 €
Actions CISPD 2024	24487 €	MILDECA	3 500 €
		Autofinancement actions CISPD Fumel Vallée du Lot	17487€
TOTAL	59197 €	TOTAL	59197 €

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260307-D26_CISPD_058-AR
Reçu le 09/03/2026
Publié le 09/03/2026

3°) – De signer tous les documents en rapport avec ces demandes de subventions.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 07 mars 2026



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 09 mars 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 09 mars 2026
Publié ou Notifié le : 09 mars 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com